

les grands comtés de Provence, Bourgogne, Maurienne, Forcalquier, Diois, Valentinois, Albon.

Les empereurs sanctionnèrent ce qu'ils ne pouvaient plus empêcher, et, par une bulle de janvier 1247, l'empereur Frédéric II céda au comte d'Albon tout le droit qu'il avait dans le pays.

De quelle façon fut faite cette cession ? Guy Allard soutient que dès 4150 les *princes* de Graisivaudan s'étaient affranchis des empereurs, qu'ils ne redoutaient plus, que leur dépendance envers eux n'était que de bienséance et qu'ils ne rendirent point hommage comme tenant le comté d'Albon, réputé fief de l'empire; d'autres auteurs prétendent le contraire ; selon eux, à la cession du Dauphiné, le roi de France, comme le dauphin, devaient hommage personnellement à cause du comté d'Albon.

Les pièces du procès sont perdues, cependant nous pencherions pour l'hommage, et ce qui le prouverait, c'est que peu de temps avant l'impétration de la bulle accordée par Frédéric II, les empereurs prenaient le titre de comtes et faisaient dans le comté non-seulement acte de suzeraineté, mais de propriété.

Ainsi, le 29 mars 1247, Béatrix, *duchesse de Bourgogne* et *comtesse d'Albon*, donna à l'église de Saint-Vallier l'île de Marète, *insula quæ Mareta dicitur*. A Marète est un domaine situé au-dessus d'Andancette, par conséquent dans le comté ; jusqu'à la Révolution il a appartenu à l'église.

Quand, plus tard, les comtes de Graisivaudan devinrent dauphins viennois et princes souverains, ils n'oublièrent pas la place forte qui avait été leur refuge; on sait la fameuse formule : *Nos dalphinus viennensis et Albonis cornes*. Nous dauphin viennois et comte d'Albn.

— Mais, vers le milieu du xiv^e siècle, Humbert, le dernier dauphin, prit l'habit aux dominicains de Notre-